

Foire aux Questions

C'est quoi une section syndicale ?

Les salarié•es d'une même organisation syndicale peuvent se regrouper dans leur entreprise pour discuter de leurs conditions de travail, s'organiser pour défendre leurs intérêts, et diffuser auprès de leurs collègues leurs propositions : c'est la section syndicale d'entreprise.

Avec une section syndicale, on peut : organiser des réunions mensuelles pour se parler, afficher de la communication syndicale dans les locaux, avoir un local syndical pour accueillir les salarié•es, diffuser des tracts dans l'entreprise etc.

Autant d'outils pour prendre appui sur notre collectif et mettre sur la table des sujets que la direction a parfois tendance à éluder. La section syndicale sert aussi de point d'entrée vers tout ce que le syndicat peut mettre à ta disposition, que tu sois adhérent•e ou non : permanences, formations, conseil juridique et accompagnement, relais médiatiques, réseau de branche et interprofessionnel...

Quelle différence avec le CSE ?

Les deux instances représentent les salarié•es.

La section syndicale alimente et soutient notre réflexion collective sur nos conditions de travail et la défense de nos droits et de nos intérêts. Tous les adhérents y participent.

Le CSE interpelle la direction, mène des inspections, et rend des avis sur la marche de l'entreprise (et distribue des chèques cadeaux mais là n'est pas le sujet).

En somme, les deux instances sont complémentaires. Nous t'encourageons à faire appel aux personnes avec qui tu te sens le plus à l'aise.

Ça sert à quoi de se syndiquer ?

Il est certes possible d'aller voir ailleurs si tu n'es pas satisfait de ta situation, mais nous n'avons pas toutes et tous les mêmes facilités : enfants en bas âge, famille monoparentale, profil « trop junior » ou « trop senior », conjoint•e en horaires atypiques, pour ne citer que quelques situations limitant les choix possibles quand on recherche un nouveau poste.

De plus, de nombreux sujets avec un impact immédiat sur le travail se jouent en dehors des murs de l'entreprise : retraites, maternité et petite enfance, discriminations racistes ou sexistes, handicap...

Adhérer à Solidaires Informatique, c'est :

- agir pour préserver et améliorer ensemble nos droits et nos conditions de travail;
- apprendre à s'organiser, discuter, réfléchir collectivement pour changer notre environnement;
- se former sur les sujets qui nous préoccupent : transition écologique, lutte contre le harcèlement, etc;
- participer aux luttes sociales et défendre nos droits en dehors de l'entreprise.

Ma hiérarchie saura si je me syndique ?

Seulement si tu le veux ! L'appartenance à un syndicat est complètement confidentielle, la direction n'a aucun droit à consulter la base des adhérent•es. Nous faisons également très attention à ne pas exposer de salarié•es vulnérables, syndiqué•es ou non, ainsi qu'à ne pas agir sans leur consentement si cela devait les impacter. Certains mandats donnent à leur porteur ou porteuse le statut de salarié•e protégé•e et nous tâchons de les distribuer, ce qui permet aussi de répartir les responsabilités et de partager le travail syndical.